

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Quatorzième session
Genève, 6 – 8 octobre 2025

LA PRATIQUE DIFFÉRENCIÉE DE LA TRADUCTION COMME SOLUTION POSSIBLE POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE TRADUCTION

Document établi par le Bureau international

RAPPEL

1. À sa treizième session, tenue du 21 au 23 octobre 2024, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") a examiné le document [H/LD/WG/13/5](#) intitulé "Proposition de la délégation de la Chine". Cette proposition a été faite dans le contexte de l'ajout éventuel de nouvelles langues dans le système de La Haye et faisait suite à la décision du groupe de travail prise à sa douzième session de poursuivre les discussions sur l'éventuelle introduction de nouvelles langues dans le système de La Haye dans le but de promouvoir ce dernier¹.

2. Le groupe de travail a prié le Bureau international d'établir, pour sa prochaine session, un document fournissant :

- i) une analyse financière actualisée sur l'introduction de nouvelles langues;
- ii) de possibles options concernant les solutions techniques pour réduire les coûts de traduction, comme les pratiques différenciées en matière de traduction et la traduction automatique; et
- iii) une actualisation des statistiques figurant dans le document [H/LD/WG/12/8](#)².

¹ Voir le paragraphe 15 du document [H/LD/WG/12/9](#) intitulé "Résumé présenté par la présidente". Voir également le document [H/LD/WG/7/5](#) "Proposition de la délégation de la Fédération de Russie".

² Voir le paragraphe 16 du document [H/LD/WG/13/6](#) intitulé "Résumé présenté par la présidente par intérim".

3. Pour répondre aux demandes du groupe de travail, le Bureau international a établi trois documents³. Le présent document présente des solutions techniques possibles pour réduire les coûts de traduction, en mettant l'accent sur la mise en place éventuelle d'une pratique différenciée de la traduction.

PRATIQUE ACTUELLE DE LA TRADUCTION DANS LE SYSTÈME DE LA HAYE

4. Tous les enregistrements internationaux sont effectués en anglais, en français et en espagnol, langues pour lesquelles le Bureau international fournit les traductions nécessaires⁴. Le Bureau international fournit les traductions dans les trois langues du système de La Haye, indépendamment des parties contractantes désignées. À titre d'exemple, une demande internationale déposée en anglais est traduite en français et en espagnol, même si seules des parties contractantes qui reçoivent des communications en anglais sont désignées⁵.

5. Il est rappelé que la traduction des demandes internationales dans le cadre du système de La Haye est actuellement effectuée en interne par la Section de la traduction et de la terminologie du Service d'enregistrement de Madrid⁶. La Section de la traduction et de la terminologie s'appuie sur des mémoires de traduction ainsi que sur WIPO Translate. Les mémoires de traduction sont des référentiels de textes précédemment traduits figurant dans des demandes de La Haye et contiennent actuellement environ 178 655 entrées⁷. WIPO Translate est un outil de traduction automatique fondé sur l'intelligence artificielle, mis au point en interne par l'OMPI et entraîné avec des sujets spécifiques, qui utilise la dernière technologie de traduction automatique neuronale. Un modèle sur mesure de WIPO Translate a été élaboré pour les traductions du système de La Haye⁸.

6. Le processus de traduction est le suivant : dans un premier temps, le texte à traduire est comparé aux entrées figurant dans la mémoire de traduction applicable, puis, si aucune correspondance n'est trouvée dans cette mémoire, un traducteur en interne postédite les propositions de traduction générées par WIPO Translate⁹. En outre, une partie des traductions postéditées est soumise à un contrôle de la qualité effectué par un traducteur interne. Ces deux dernières années, en moyenne, une correspondance a été trouvée dans les mémoires de traduction pour environ 37% des segments de texte, tandis que le reste du texte (63%) a nécessité une postédition des propositions de traduction générées par WIPO Translate. Le graphique I ci-dessous illustre la pratique actuelle en matière de traduction.

³ Le document H/LD/WG/14/6 contient une actualisation des statistiques figurant dans le document H/LD/WG/14/8 et le document H/LD/WG/14/8 contient une analyse financière actualisée sur l'introduction de nouvelles langues.

⁴ Voir la règle 6.2) du règlement d'exécution de l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "règlement d'exécution").

⁵ Conformément à la règle 6.3)ii) du règlement d'exécution, le Bureau international communique avec les offices des parties contractantes dans la langue notifiée par un office comme langue de communication ou bien dans la langue de la demande internationale.

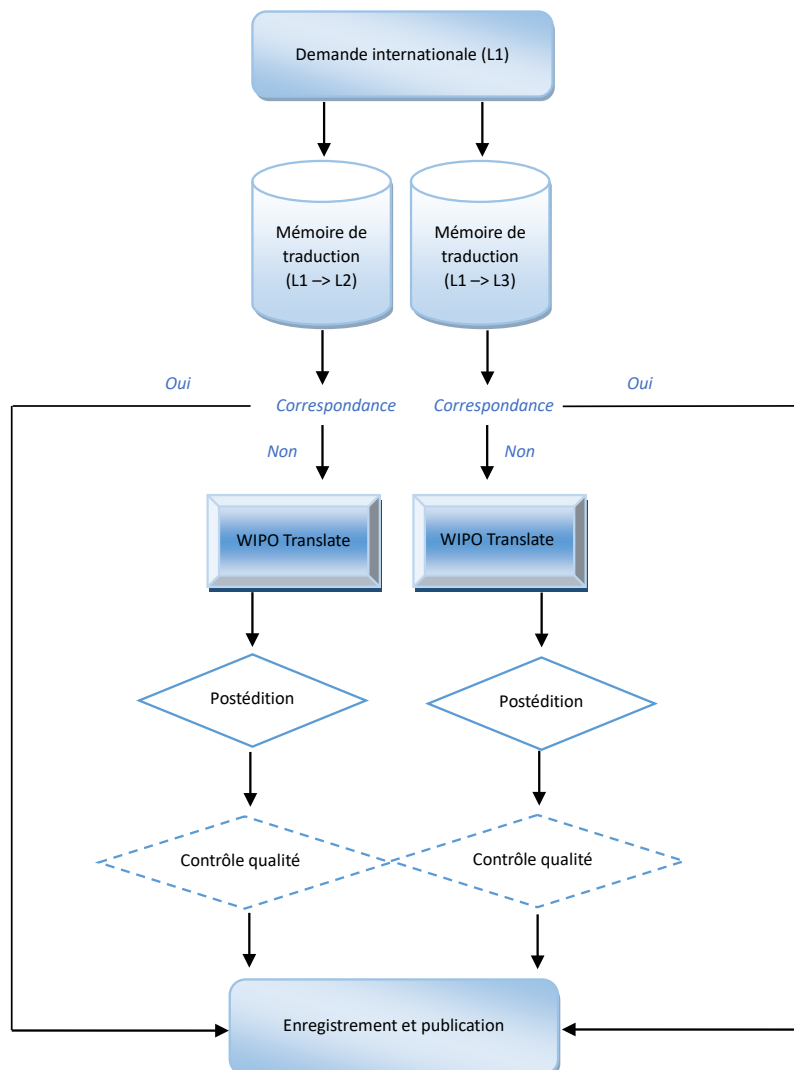
⁶ Voir le paragraphe 11 du document [H/LD/WG/11/4](#).

⁷ Il s'agit des entrées de l'ensemble de données de traduction de l'anglais vers l'espagnol, qui est le plus grand ensemble de données des mémoires de traduction du système de La Haye. Les mémoires de traduction des textes précédemment traduits figurant dans des demandes de La Haye comptent actuellement environ 387 000 entrées.

⁸ Voir les paragraphes 6 à 7 du document H/LD/WG/11/4.

⁹ Ces traductions postéditées sont ensuite utilisées pour enrichir les mémoires de traduction. Pour de plus amples informations, voir les paragraphes 3, 11 à 13 du document H/LD/WG/11/4.

Graphique I : Pratique actuelle en matière de traduction¹⁰



PRATIQUE DIFFÉRENCIÉE DE LA TRADUCTION

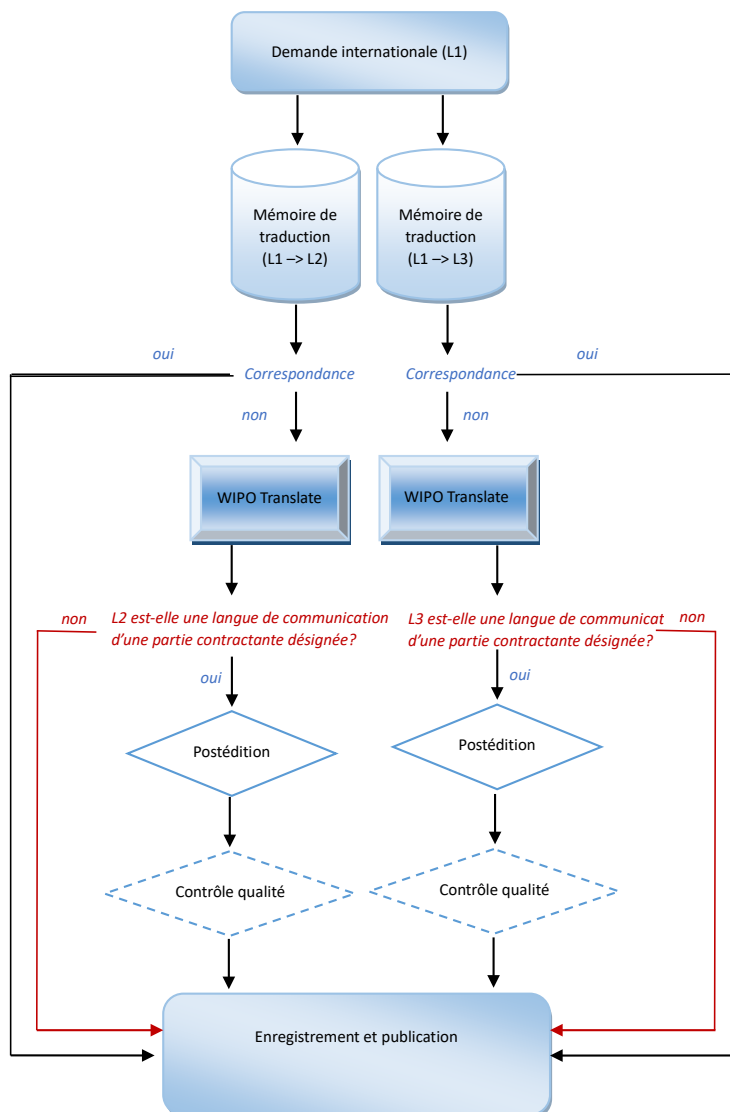
7. Une solution possible pour réduire les coûts de traduction consisterait à mettre en place une pratique différenciée de la traduction. Dans le cadre d'une telle pratique, le Bureau international appliquerait une procédure de traduction différente en fonction de la partie contractante désignée dans une demande internationale. Il maintiendrait la procédure précédemment décrite pour les langues qui sont des langues de communication de parties contractantes désignées. Pour les langues qui ne sont pas des langues de communication de parties contractantes désignées, le Bureau international fournirait des traductions en utilisant les mémoires de traduction existantes et WIPO Translate, sans effectuer de postédition ni de contrôle de la qualité de la traduction automatique obtenue à l'aide de WIPO Translate¹¹.

¹⁰ Les acronymes L1 à L3 font référence aux trois langues actuelles du système.

¹¹ Différentes options ont été suggérées lors des consultations que le Bureau international a menées en 2023 (voir les paragraphes 38 et 39 du document H/LD/WG/12/8). Cependant, le présent document présente l'option qui est similaire à la pratique différenciée en matière de traduction actuellement appliquée dans le système de Madrid (voir le document [MM/LD/WG/23/10](#)). Cela dit, la mise en œuvre, la charge de travail de traduction qui en résulte et les économies potentielles seraient identiques dans toutes les options.

8. Par exemple, si une demande internationale est déposée en espagnol et que seules des parties contractantes qui reçoivent des communications du Bureau international en français sont désignées, le Bureau international fournira une traduction en français effectuée conformément à la pratique actuelle et une traduction en anglais générée à l'aide des mémoires de traduction existantes et de WIPO Translate, sans effectuer de postédition ni de contrôle de la qualité de la traduction automatique obtenue à l'aide de WIPO Translate.

Graphique II : Pratique de traduction différenciée¹²



9. Il est à noter que, conformément à la pratique établie, seules les traductions ayant fait l'objet d'une postédition et d'un contrôle de la qualité seraient intégrées dans les mémoires de traduction, afin de garantir la constance de la qualité. En outre, toute traduction mise à disposition dans les bases de données de l'OMPI n'ayant pas fait l'objet d'une postédition ni d'un contrôle de la qualité serait signalée comme telle dans la publication¹³.

Incidences possibles sur la charge de travail de traduction

10. Le Bureau international a effectué une analyse des incidences possibles de la mise en place de la pratique différenciée de la traduction, telle que décrite ci-dessus aux paragraphes 7 à 9, sur la charge de travail de traduction, en se fondant sur le nombre de dépôts et de

¹² Les changements dans la pratique de la traduction par rapport à la pratique de la traduction actuelle sont indiqués en rouge. Les acronymes L1 à L3 font référence aux trois langues actuelles du système.

¹³ C'est déjà la pratique actuelle dans Patentscope. Voir également le paragraphe 41 du document H/LD/WG/12/8.

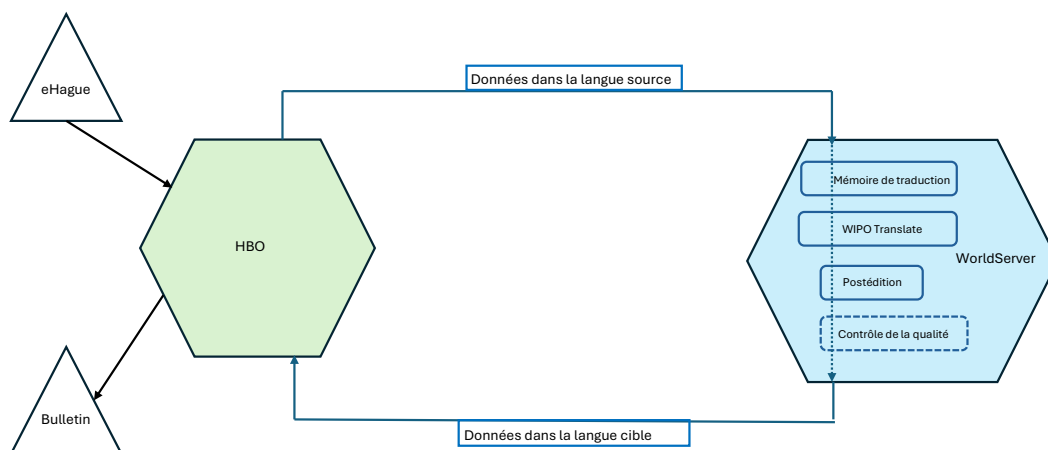
désignations effectués en 2024. Pour cette analyse, la langue retenue dépendait soit de la langue notifiée par un office comme langue de communication en vertu de la règle 6.3.ii) du règlement d'exécution, soit de la langue dans laquelle un office envoie des communications au Bureau international, soit de la langue de la demande internationale si un office envoie des communications au Bureau international dans la langue de la demande internationale¹⁴.

11. On estime que l'introduction d'une pratique différenciée de la traduction pourrait permettre de réduire la charge de travail de traduction d'au moins 80%¹⁵. Dans ce contexte, il est une fois encore rappelé que la traduction des demandes internationales dans le cadre du système de La Haye n'est pas sous-traitée à des agences de traduction externes, mais effectuée par des traducteurs internes.

Élaboration et mise en œuvre

12. Le processus de traduction actuel est géré principalement au moyen de deux systèmes de technologie de l'information : un appui du système de La Haye mis au point par l'OMPI, dénommé HBO (de l'anglais Hague Back Office), utilisé pour traiter les opérations relatives au système de La Haye, et un outil de traduction assistée par ordinateur, dénommé WorldServer, utilisé pour la gestion du processus de traduction. Le texte figurant dans les demandes internationales qui doit être traduit est extrait de HBO et transmis à WorldServer. WorldServer remplit d'abord les traductions avec des segments dans la langue cible récupérés dans chaque mémoire de traduction, puis les segments restants avec des propositions de traduction automatique neuronale. Un traducteur humain procède ensuite à la postédition des propositions de traduction automatique neuronale dans WorldServer. La traduction finale est ensuite retransmise de WorldServer à HBO. Le texte est traité dans HBO à des fins d'enregistrement, d'inscription et de publication. Le graphique III ci-dessous illustre le processus actuel de traduction.

Graphique III : Processus actuel

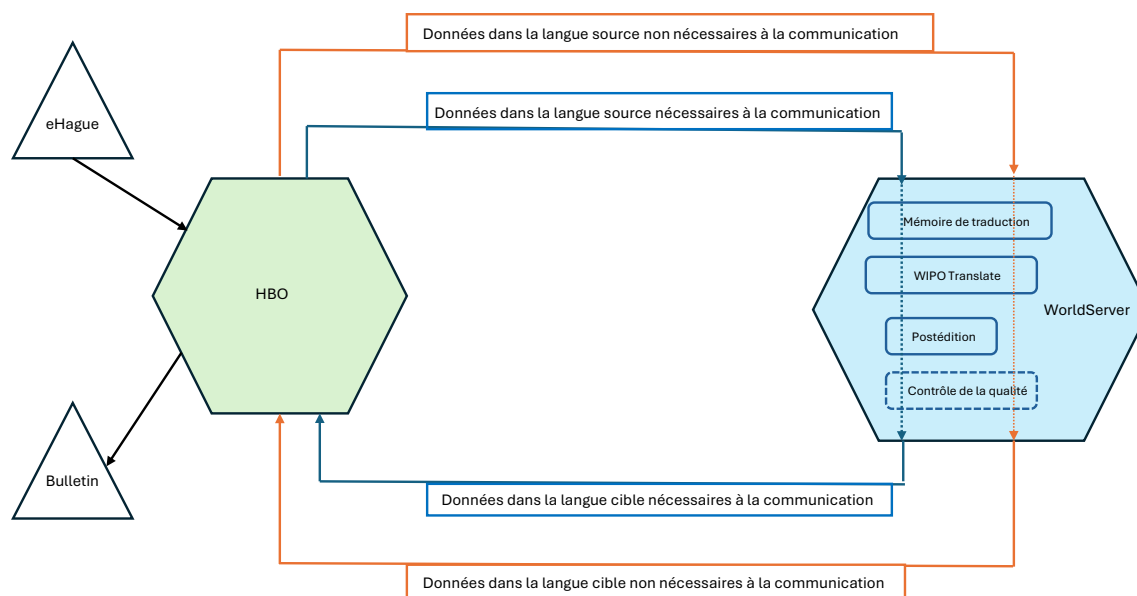


¹⁴ Par exemple, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) envoie ses communications dans la langue de la demande internationale; par conséquent, pour l'analyse de la pratique différenciée de la traduction, la langue de la demande internationale était considérée comme la langue de communication pour l'Union européenne. Le Canada envoie ses communications dans la langue de la demande internationale si celle-ci a été déposée en anglais ou en français, et en anglais, si la demande internationale a été déposée en espagnol; ainsi, l'analyse de la pratique différenciée de la traduction reposait sur cette pratique pour le Canada.

¹⁵ Plus de 90% de l'ensemble des demandes internationales ont été déposées en anglais en 2024 (voir le rapport [Hague Yearly Review 2025](#)). En outre, l'anglais est la langue de communication de la plupart des offices des parties contractantes désignées. On estime que si la pratique différenciée en matière de traduction avait été mise en place en 2024, environ 76% des traductions de l'anglais vers le français et environ 89% des traductions de l'anglais vers l'espagnol auraient été postéditées. Cette pratique aurait à elle seule réduit la charge de travail de traduction de 75% en 2024.

13. La plupart des travaux techniques qui seraient nécessaires pour mettre en place une pratique différenciée de la traduction concerneraient WorldServer. Ils consisteraient à modifier le processus d'extraction des données pour créer des groupes de données distincts selon que la traduction dans la langue cible doit être postéditée et soumise à un contrôle de la qualité. En outre, des flux de travail distincts devraient être créés dans WorldServer pour s'assurer que le résultat de la traduction n'est postédité que lorsque cela est nécessaire. Le graphique IV ci-dessous illustre le processus de la pratique différenciée en matière de traduction.

Graphique IV : Processus dans le cadre d'une pratique différenciée de la traduction



14. Les travaux techniques nécessaires pour mettre en place une pratique différenciée de la traduction, telle qu'elle est décrite au paragraphe 13 ci-dessus seraient effectués par l'équipe de développement interne de l'OMPI au titre du budget de fonctionnement actuel et sans coût supplémentaire pour l'Union de La Haye. On estime que les changements pourraient être mis au point, testés et mis en place dans un délai de six à neuf mois à compter de la date de lancement du projet.

Système de Madrid

15. Il convient de rappeler que le système de Madrid a un régime linguistique similaire à celui du système de La Haye, avec les mêmes trois langues. Le Bureau international est responsable de la traduction des enregistrements internationaux et des inscriptions¹⁶. À l'instar des traductions effectuées dans le cadre du système de La Haye, la Section de la traduction et de la terminologie s'appuie sur les mémoires de traduction alimentées par les documents du système de Madrid précédemment traduits et sur WIPO Translate. Cependant, contrairement au système de La Haye, la postédition de la traduction obtenue au moyen de WIPO Translate n'est pas effectuée par des traducteurs internes, mais est principalement externalisée auprès d'agences de traduction¹⁷.

16. Les six mémoires de traduction du système de Madrid contiennent approximativement 2,6 millions d'entrées qui comptent au total quelque 13 millions de mots¹⁸. Le taux de concordance entre un document du système de Madrid et les mémoires de traduction de

¹⁶ Voir la règle 6 du [règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques](#) (ci-après dénommé "règlement d'exécution de Madrid").

¹⁷ Voir le document [MM/LD/WG/22/9](#).

¹⁸ Voir le paragraphe 5 du document [MM/LD/WG/22/7](#).

Madrid se situent entre 70% et 75%, le texte restant (25 à 30%) nécessitant la postédition des propositions de traduction de WIPO Translate¹⁹.

17. À la suite d'une proposition du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "groupe de travail du système de Madrid") faite à sa treizième session, qui s'est tenue du 2 au 6 novembre 2015, une pratique différenciée de la traduction a été mise en place pour les déclarations d'octroi partiel de la protection faisant suite à une notification de refus provisoire²⁰. Conformément à cette pratique, le Bureau international traduit ces déclarations en utilisant les mémoires de traduction et WIPO Translate, sans effectuer de postédition ni de contrôle de la qualité.

18. À sa vingt-deuxième session, tenue du 7 au 11 octobre 2024, le groupe de travail du système de Madrid est également convenu d'introduire une pratique différenciée en matière de traduction pour la traduction des enregistrements internationaux et des inscriptions²¹.

19. En vertu de cette pratique, le Bureau international continue de traduire les documents à l'aide des mémoires de traduction et de WIPO Translate, mais la traduction automatique générée par WIPO Translate ne fait l'objet d'une postédition et d'un contrôle de la qualité que si une partie contractante désignée a choisi d'être notifiée dans cette langue ou si un titulaire choisit de recevoir des notifications dans cette langue. On estime que l'introduction d'une pratique différenciée de la traduction pourrait potentiellement réduire le budget actuel de la postédition d'un montant allant jusqu'à 20%²².

20. La pratique différenciée en matière de traduction pour les enregistrements internationaux et les autres types d'inscription est progressivement mise en place tout au long de 2025²³.

RÉSUMÉ

21. La mise en place d'une pratique différenciée en matière de traduction dans le système de La Haye permettrait de réduire la charge de travail de traduction²⁴.

22. La pratique différenciée de la traduction présentée serait similaire à la pratique différenciée de la traduction actuellement appliquée dans le système de Madrid. Il est rappelé que l'introduction d'une pratique différenciée de la traduction dans le système de Madrid était justifiée par le faible volume de données traduites à l'aide de WIPO Translate (25 à 30%), la qualité croissante des traductions obtenues au moyen de cet outil et la faible demande d'informations dans les langues qui ne sont pas utilisées pour notifier des parties contractantes désignées²⁵. En outre, la postédition de la traduction obtenue au moyen de WIPO Translate est principalement confiée à des agences de traduction externes.

23. En comparaison, dans le système de La Haye, plus de 60% du texte figurant dans des demandes internationales est traduit à l'aide de WIPO Translate²⁶. Si ce texte ne fait pas l'objet d'une postédition par un humain et d'un contrôle de la qualité, il ne sera pas de la même qualité que s'il avait été postédité et contrôlé par un humain. Par conséquent, la mise en place d'une pratique différenciée de la traduction pourrait donner lieu à une baisse de la qualité des informations publiées dans les enregistrements internationaux. Cependant, cela ne concernerait pas la qualité du texte dans une langue de communication d'une partie

¹⁹ Voir les paragraphes 5 à 8 du document MM/LD/WG/22/9.

²⁰ Voir le paragraphe 11 du document MM/LD/WG/22/9.

²¹ Voir le paragraphe 18.iii) du document [MM/LD/WG/22/15](#).

²² Voir les documents MM/LD/WG/22/9, paragraphes 13 à 18, et MM/LD/WG/22/15, paragraphe 18.iii). Conformément au paragraphe 14 du premier document, "la nouvelle pratique proposée est également guidée par les principes de gestion responsable des finances et de viabilité à long terme de l'Union de Madrid et se justifie par le faible volume de données traduites à l'aide de WIPO Translate, la qualité croissante des traductions obtenues au moyen de cet outil et la faible demande d'informations dans les langues qui ne sont pas utilisées pour notifier des parties contractantes désignées".

²³ Voir le document MM/LD/WG/23/10.

²⁴ Voir le paragraphe 11 ci-dessus.

²⁵ Voir le paragraphe 14 du document MM/LD/WG/22/9.

²⁶ Voir le paragraphe 6 ci-dessus.

contractante désignée pour un enregistrement international donné. En outre, le Bureau international s'attend à ce que la qualité des traductions obtenues au moyen de WIPO Translate s'améliore au fil du temps.

24. Les économies potentielles réalisées en termes de coûts de traduction grâce au recours à la pratique différenciée de la traduction pourraient être assez importantes²⁷. Une pratique différenciée de la traduction serait par conséquent conforme aux principes de responsabilité financière et de viabilité à long terme de l'Union de La Haye. Toutefois, la postédition de la traduction obtenue au moyen de WIPO Translate est effectuée par des traducteurs internes²⁸. Par conséquent, les économies possibles résultant de la mise en place de la traduction différenciée dépendraient de la réaffectation des ressources internes.

25. Enfin, il convient de noter qu'une pratique différenciée de la traduction qui réduirait la charge de travail de la traduction de la Section de la traduction et de la terminologie permettrait probablement de simplifier et d'améliorer l'efficacité du processus de traduction.

26. Le groupe de travail est invité

i) à examiner le contenu du présent document et à formuler des observations à cet égard et

ii) à indiquer s'il demande au Bureau international d'élaborer des plans de mise en œuvre visant à introduire une pratique différenciée de la traduction, telle que décrite aux paragraphes 7 à 14 du présent document.

[Fin du document]

²⁷ Voir le paragraphe 11 ci-dessus.

²⁸ Dans le cadre du système de Madrid, la postédition de la traduction automatique obtenue au moyen de WIPO Translate est principalement sous-traitée.